



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2026, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2026-520 intitulé : « *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet *Ville / Administration / Réglementation / Règlements de la Ville de Rivière-Rouge*.

Le Règlement numéro 2026-520 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 22^e JOUR DE JANVIER 2026

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe**